

SITUATION EXCEPTIONNELLE CORONA 2020

« La situation concernant le coronavirus est sérieuse, c'est ensemble que nous pouvons la maîtriser »

Simonetta Sommaruga, Présidente de la Confédération

Bâle, 15 mars 2020

Mesdames et messieurs les délégués des associations cantonales
Madame la Présidente, monsieur le Président
Chers collègues

Le coronavirus se propage à grande vitesse dans le monde entier et, au plus tard depuis vendredi dernier, chacun d'entre nous est conscient que nous vivons une situation exceptionnelle. Dans notre pays, les cas augmentent de façon exponentielle et certains cantons ont déjà déclaré une situation de détresse. Il se laisse déjà présager que nous aurons tous à nous familiariser avec de nouveaux modes de vie, et ce pour une période prolongée. L'enrayement de la propagation du virus pour protéger les plus faibles et protéger notre système de santé est une priorité primordiale pour tous.

Les mesures contraignantes engagées par la Confédération et les cantons sont restrictives pour notre société. La fermeture des écoles sur le plan national concerne et exige de grands efforts de la part des écoles de musique de tous les cantons. Pratiquer la musique dans les familles gagnera une signification particulière dans les semaines à venir, et nous sommes certains que la formation musicale peut se tenir hors les murs des écoles.

L'ASEM recommande fortement les points suivants :

- Les fermetures d'écoles concernent toutes les écoles et est, à notre avis, également à appliquer par les écoles de musique. Les écoles de musique suisses mettent déjà ces mesures en pratique à large échelle et suspendent toute activité présentielle dès lundi 16 mars. Nous remercions les associations cantonales du soutien dans leur cantons.
- Ceci ne signifie pas un congé : les écoles de musique sont appelées à développer des offres alternatives (par exemple : enseignement à distance – offres de pratique musicale



pour familles - formation continue à distance pour les enseignants – concepts de projets et autres). L'ASEM appelle à la créativité des écoles de musique et salue les idées et activités originales en faveur des jeunes. L'ASEM encouragera volontiers les échanges et la mise en réseau des écoles de musique en collaboration avec les associations cantonales.

- La coordination et la coopération entre les écoles de musiques et les écoles primaires et secondaires peut aussi être bénéfique pour tous dans cette situation exceptionnelle. Nous recommandons aux directions des écoles de musiques de se mettre en réseau avec les directions des écoles régulières. De cette façon l'enseignement à distance de l'école obligatoire peut être complété avec de la musique en vue d'une offre de formation diversifiée.
- Nous constatons que des questions de rémunération préoccupent les enseignants : en principe le maintien des salaires est légalement garanti lors de telles mesures pour la période actuelle prévue par la Confédération.
- Certaines demandes concernant un remboursement éventuel de contributions parentales nous atteignent également : nous conseillons d'aborder cette thématique avec l'organe responsable de l'école de musique dans le contexte des offres alternatives proposées.

L'ASEM se préoccupe aussi des conséquences des mesures engagées à moyen et long terme, en particulier dans la perspective d'éventuelles pertes financières et se penchera sur les questions en découlant. Ainsi nous sommes conscients du fait que certaines manifestations annulées actuellement, comme les présentations d'instruments, auront des conséquences pour la prochaine année scolaire. L'ASEM prévoit de sensibiliser la Confédération et les autorités cantonales et communales au sujet des conséquences financières dans différents domaines. Nous recevons volontiers votre documentation à ce sujet et restons ouverts pour vos questions et autres thèmes.

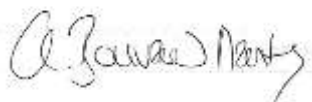
Nous sommes conscients que nous évoluons dans une situation particulière. Beaucoup de questions émergent et beaucoup d'entre elles restent encore ouvertes. La situation est nouvelle pour tous et l'adaptation comme le développement de nouvelles solutions et leur mise en œuvre demandent du temps.

L'ASEM donnera régulièrement des nouvelles au fil de l'évolution de la situation. Nous prions les associations cantonales de contribuer avec engagement à ce que leurs écoles de musique se tiennent obligatoirement aux mesures engagées par la Confédération, les cantons et les autorités communales.

Nous vous remercions, Mesdames et Messieurs, chers collègues, de votre attention et de votre compréhension. Prenez soin de vous !

Meilleurs messages

Association Suisse des Ecoles de Musique ASEM



Christine Bouvard Marty
Présidente ASEM



Valentin Gloor
Vice-Président ASEM